

Supplément aux Mélanges Religieux.

MONTRÉAL, SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1844.

N'ayant pu nous procurer le discours de Son Excellence, assez à temps pour le faire sortir hier, comme nous l'avions annoncé dans les *Mélanges*, nous nous exprimons de le faire ce matin. La traduction en est empruntée à un *Extra* de la *Minerve*.

La Chambre est ajournée à lundi. En conséquence la discussion, sur l'adresse de la Couronne, ne commencera que ce jour-là à trois heures de l'après-midi.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, jeudi 29 novembre 1844.

Aujourd'hui à une heure P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Exécutif et s'étant assis sur le trône, les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative, et ceux-ci étant présents, l'hon. M. Caron, orateur du Conseil Législatif, dit, de la part de Son Excellence, qu'elle ne croyait pas devoir déclarer la cause pour laquelle elle avait convoqué le présent Parlement, jusqu'à ce que l'orateur de l'Assemblée Législative fut nommé, suivant la loi. Après quoi les Membres de l'Assemblée Législative retournèrent dans leur chambre, et Son Excellence se retira.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, vendredi 29 novembre 1844.

Aujourd'hui à 3 heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif, dans la hâtie du Parlement, et s'étant assis sur le trône, il plut à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative. Les membres de ce corps se rendirent à la barre du Conseil, précédés de leur orateur, sir Allan McNab, chevalier, qui informa Son Excellence que le choix de l'Assemblée était tombé sur lui pour être l'orateur, et sollicita en faveur des Membres les privilèges parlementaires d'usage. Après quoi Son Excellence prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée :—

Je vous ai assemblés le plus tôt que l'a permis l'accomplissement des élections générales, et j'ai une grande satisfaction à vous rencontrer, afin que nous puissions nous dévouer au soin des grands intérêts commis à notre charge.

Cette saison de l'année étant défavorable à la poursuite de ces vocations dans lesquelles beaucoup d'entre vous sont engagés, je l'espère, vous mettra à même de vous consacrer avec d'autant moins d'inconvénient à l'accomplissement des importantes fonctions que vous avez à remplir.

Je suis heureux de vous annoncer que la naissance d'un prince a réjoui le cœur des sujets de notre gracieuse reine dans tous ses vastes domaines, dans chaque partie du globe, et Sa Majesté continuant d'être dans un état de sûreté et de santé, nous en devons notre gratitude au Tout-Puissant, dispensateur de toutes choses.

Beaucoup de sujets, dans lesquels la prospérité de la province est profondément impliquée, méritent votre sérieuse considération. Nul ne peut être plus important que l'amélioration de l'éducation du peuple. L'un des plus impérieux devoirs de l'État ; et j'espère vivement que, en addition à tels autres amendements de la loi existante sur cette importante question qui pourront être nécessaires dans l'une ou l'autre section de la province, votre sagesse saura former à l'égard de l'*Université de King's College* quelque arrangement qui puisse recevoir la sanction de la couronne, et donner de la satisfaction dans la colonie.

Les institutions municipales de la province, dont les dispositions ont été en grande partie, dans le Bas-Canada, rendues inutiles, occuperont, sans doute, votre attention, aussi bien que l'état des prisons et le besoin d'un asile pour les aliénés. La perfectionnement des moyens de communication dans toute la province, dont dépend principalement sa prospérité, car la production est inutile, s'il n'existe des moyens pour qu'elle puisse atteindre un marché, voilà ce qui mérite aussi la considération. Les navires de l'Est du Bas-Canada particulièrement, sont dans la dénuement sous ce rapport ; et la ville de Kingston, dans le Haut-Canada, qui, inévitablement souffre beaucoup du déplacement de siège du gouvernement, manque d'un chemin qui traverse le territoire inférieur vers l'Ontario, ce qui est essentiel pour la prospérité de ce voisinage.

La loi de milice pour le Bas-Canada étant expirée, il semble nécessaire d'en substituer une nouvelle, et il est en même temps à désirer que la loi de milice pour le Haut-Canada soit révisée, et que l'on fasse une générale pour ces deux sections de la province.

Je ressens un grand plaisir à vous annoncer que l'état florissant du revenu, est un sujet digne de notre congratulation. Il y a raison de croire qu'il peut encore être augmenté par une sage législation ; et qu'une économie judicieuse peut contribuer au même résultat.

Sa Majesté a reçu très gracieusement l'adresse de la dernière assemblée

quoique les seuls objets envisagés par la Législature Impériale en adoptant des mesures pour une liste civile fussent d'assurer la stabilité et la tranquillité des grandes institutions civiles de cette province, de pouvoir, à la juste rémunération de dignes officiers dans les divers départements, et de donner le pouvoir à Sa Majesté de faire des dispositions pour protéger les vieux jours de ceux dont les plus belles années ont été consacrées dans l'accomplissement des emplois publics, ou qui par des services distingués ont mérité les faveurs de la couronne, Sa Majesté est cependant persuadée de la coopération de ses fidèles sujets du Canada à ces objets importants, et serait flattée de devoir les moyens de les acquiescer à la libéralité spontanée de son peuple canadien. Chaque fois que des mesures convenables et suffisantes auront été faites à cet égard par la législature du Canada, Sa Majesté sera disposée à recommander au parlement impérial la révocation de cette partie de l'acte d'Union qui se rapporte à ce sujet. Jusqu'à ce que le parlement impérial ait donné son assentiment à telle recommandation, Sa Majesté, comme tous ses sujets, est liée par les dispositions d'une loi à laquelle sa sanction a été donnée.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes concernant les finances de la province, pour 1843, vous seront immédiatement soumis ; et ceux pour 1844, sitôt qu'il auront été préparés après l'expiration de l'année. Les estimés vous seront également soumis à une époque prochaine.

Nonobstant les dépenses nécessitées inévitablement par la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal, et d'autres réclamations qui devront être soumises à votre examen, un surplus considérable dans les revenus restera pour donner les moyens de faire quelques dispositions à l'effet de liquider la dette publique.

Je n'entrerais aucun doute sur vos dispositions à pourvoir aux exigences du service public, et vous pouvez être sûr de mes efforts pour diminuer les dépenses par toute l'économie possible. J'ai saisi quelques occasions qui se sont présentées de retrancher des dépenses, et je continuerai la même conduite toutes les fois que telle réduction me paraîtra efficace.

Honorables Messieurs et

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Vous désirez comme moi, j'en suis convaincu, que nos efforts réunis soient une source de prospérité au Canada Uni. À ce noble but, j'invite vos efforts, et vous pouvez être assuré de ma coopération la plus cordiale à toutes les mesures qui seront de nature à assurer la paix et la prospérité, la justice et le bonheur de ce pays.

Je continuerai à remplir les fonctions dont m'a revêtu notre souverain, en conformité aux principes reconnus de notre constitution provinciale, et en harmonie avec les vœux et les besoins de ce pays.

Quand des offices importants de l'administration sont devenus vacants, j'ai immédiatement tout fait en mon pouvoir pour les remplir par des hommes réputés mériter la confiance du peuple. Des obstacles extraordinaires ont apportés un délai à l'accomplissement de ce but, malgré tous mes efforts pour l'effectuer.

Persuadés que les diverses branches de la législature, dans l'entier exercice de leurs pouvoirs constitutionnels, maintiendront l'harmonie essentielle au bien-être du peuple, en faveur de qui ces pouvoirs leur sont seul conférés, je ne vous retiendrais plus longtemps des importants devoirs qui vous appellent, et pour exprimer mon humble espoir que la providence bénisse nos efforts, et les rende efficaces au bien public.

L'*Extra* de la *Minerve*, à l'occasion de la lecture du discours de Son Excellence à la Chambre d'Assemblée par l'orateur, dit :

"L'hon. M. Acland, parlant dans la langue du Bas-Canada, a demandé au nouveau président de lire aussi le discours en français. M. McNab, se trouvant embarrassé, rougit jusqu'au front, hésita beaucoup, et dit enfin (en anglais comme de raison) : "Désirez-vous que le discours soit lu en français ?" La Chambre avant acquiescé, l'orateur, plus embarrassé que jamais, fut obligé de livrer le manuscrit à l'assistant-greffier de la Chambre qui en fit aussitôt la traduction en français.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA
LES PERSONNES qui désiraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PRE